

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DU CONSEIL
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:--

DECRET N° 18 / PC-SSG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de
l'intérim du Président du Conseil, Chef du Gouvernement,
pendant la durée de son absence.

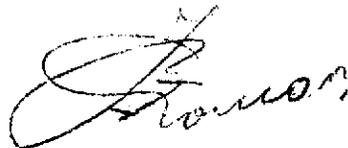
Article 2 - Monsieur Roger ADJOVI, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture, assurera l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,
pendant l'absence de Monsieur Moïbi LASSISSI.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter
de la date de sa signature, sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 14 Janvier 1965

Ampliations :

PR	4
PC	6
AND + CS	4
MJL + MENC	4
Ministères	7
SSG	4
JORD	1



J. AHOMADEGBE-TOMETIN